Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 22/10/2025
ID : 038-213804552-20251017-DEL2025_063-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-063

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 20
votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 octobre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 octobre 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Eveline DUJARDIN (pouvoir à Christian COCAT), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Clément RAVET (pouvoir à Rachel BASSET), Viviane MONTOVERT (pouvoir à Franck ROESCH) Jean-Philippe ROUSSEL (pouvoir à Philippe TISSERAND), Célia CASTELLI (pouvoir à Angélique CONTAMIN)

Absent: Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Angélique CONTAMIN

DELIBERATION PORTANT CREATIONS et SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 22/10/2025
ID : 038-213804552-20251017-DEL2025_063-DE

Le Conseil Municipal,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général de la fonction publique
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des emplois,
VU la saisie du CST du CDG38,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois permanents et non permanents, afin de permettre :

- la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025,
- la mise en stage d'un agent contractuel,
- le recrutement d'un policier municipal au grade de brigadier-chef suite à la mutation du brigadier

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- ➢ de créer les postes permanents suivants :

  - ✓ Adjoint administratif principal de 2ème classe sur un temps complet à compter du 1ernovembre 2025

  - ✓ Adjoint technique principal de 2ème classe sur un temps complet à compter du 1er novembre 2025
  - ✓ Adjoint technique principal sur un temps non complet de 28h/35h à compter du 5 décembre 2025
  - ✓ Brigadier-chef principal sur un temps complet à compter du 25 août 2025 (effet rétroactif)

- ➢ de supprimer les postes permanents suivants :
  - ✓ Adjoint administratif principal à compter du 1er novembre 2025,
  - ✓ Adjoint technique principal à compter du 1er novembre 2025,
  - ✓ Brigadier principal à compter du 7 août 2025

- ➢ de supprimer le poste non permanent suivant :
  - ✓ Adjoint technique principal du 5 décembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la création et la suppression des postes ci-dessus

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs annexé à la présente délibération

Fait et délibéré le 17 octobre 2025
Pour copie conforme.

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Le Maire,

Fabien DURAND